

COMPTE RENDU DE REUNION DE CONSEIL

L'an deux mil quinze, le vingt-six mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BONNET, Maire.

La séance était publique

Etaient Présents : Mrs BONNET, Mr GERVAISE Mmes MOUTON AUGER BIAT ROCHETEAU Mrs CHARLIER LEDOUX RENARD VIOT

Était Absente : Mme Céline EZCUTARI excusée

formant la majorité des membres en exercice

Monsieur Jean-Marc BONNET, Maire ouvre la séance à 20 h 40.

Mme Josette MOUTON a été nommée secrétaire de séance

COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 M49 SERVICE EAU /AFFECTATION DES RESULTATS

La présidence pour le débat sur le compte administratif 2014-Service Eau est assurée par Mr Bonnet qui propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires

Investissement		Fonctionnement	
Dépenses d'investissement	60 650.17	Dépenses de Fonctionnement	21 912.14
Recettes d'investissement	3 161.00	Recettes de Fonctionnement	32 018.12
Déficit de l'exercice	57 489.17	Excédent de l'exercice	10 105.98
Résultat reporté	+ 10 542.33	Résultat reporté	+ 19 173.27
Déficit de clôture	46 946.84	Excédent de clôture	29 279.25

Après en avoir délibéré, le conseil

Approuve le compte administratif 2014-Service Eau

Reports BP 2015 :

Le conseil décide d'attribuer la somme de 29279.25 à l'article 1068 du budget 2015

Article 1068 : 29 279.25€

R002 Excédent fonctionnement : 0 € (29279.25 – 29279.25)

COMPTE ADMINISTRATIF 2014-M14 COMMUNE/AFFECTATION DES RESULTATS:

La présidence pour le débat sur le compte administratif 2014-M14 COMMUNE est assurée par Mr Bonnet qui propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires

Investissement		Fonctionnement	
Dépenses d'investissement	73 851.09	Dépenses de Fonctionnement	183 185.84
Recettes d'investissement	14 168.28	Recettes de Fonctionnement	130 563.09
Excédent de l'exercice	59 682.81	Excédent de l'exercice	52 622.75
Résultat reporté	- 48 958.38	Résultat reporté	73 155.77
Excédent de clôture	10 724.43	Part affecté à l'investissement	-48 959.00
		Excédent de clôture	76 819.52

Après en avoir délibéré, le conseil

Approuve le compte administratif 2014-M14/COMMUNE

Report BP 2015

R001/Résultat d'investissement reporté : 10 724.43

R002/Résultat de Fonctionnement reporté : 76 819.52

VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES :

Monsieur le Maire donne lecture de la notification des bases d'imposition 2015, des taxes d'habitation et foncières et du produit fiscal attendu à taux constant

	Bases notifiées	Taux 2015	Produit à taux constant
T.H	308 600	10.98	33 884
F.BATI	172 300	22.15	38 164
F.N.B	88 100	30.05	<u>26 474</u>
			98 522

Après en avoir délibéré, le conseil décide de maintenir les taux des différentes taxes pour 2015
Montant total des impositions 2015 : **98 522 €**

TARIFS EAU 2015 :

Le conseil Municipal fixe les tarifs de l'eau pour l'année 2015 à :

Prix du m3 d'eau :	1.10 € HT
Taxe FSIREP/m3 :	0.072 € HT
Location compteur O 15 mm :	10.00 € HT
Location compteur O 25 mm :	11.50 € HT
Location compteur O 30 mm :	13.00 € HT
Remplacement compteur gelé O 15 mm :	80.00 € HT
Remplacement compteur gelé O 25 mm :	100.00 € HT
Remplacement compteur gelé O 30 mm :	120.00 € HT
Forfait pose compteur :	30.00 € HT
Redevance pollution (Agence de Bassin)/m3 :	0.400€ HT
SPANC	16.00 €TTC*

BUDGET 2015-M14 COMMUNE

Le Conseil vote à l'unanimité le budget 2015 qui s'équilibre en recettes et dépenses à
Section Fonctionnement : 258 531.02 €
Section d'investissement : 136 195.60 €

BUDGET EAU 2015

Le Conseil vote à la majorité sauf une voix contre le Budget 2015 qui s'équilibre en recettes et dépenses après
Modification de la ligne « Subvention d'exploitation chapitre 74 » pour la somme de 11 218.75 à

Section Fonctionnement : 41 997.75
Section d'Investissement : 52 576.00

Virement du budget général sur le budget eau 2015

Après le vote du budget 2015, afin d'équilibrer le budget du service eau qui présente un déficit sur l'année 2015, Mr le Maire propose une participation financière du budget général de la commune d'un montant de 11 218.75 €
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité
Accepte cette proposition et Décide de prélever la somme de 11 218.75 € du budget général de la commune (chap 65 Art 65738) à verser au compte 74 du budget eau 2015.

Délibération pour le choix de l'entreprise pour les Travaux de Voirie route de Saint Arnoult Commune de Billancelles

Monsieur Jean-Marc BONNET, Maire, présente les devis qui ont été établis pour les travaux de voirie route de Saint Arnoult à Billancelles :

- L'Entreprise Colas ou le devis s'élève à 79 043.62€ T TC.
- L'Entreprise Sarl Travaux Publics des tuileries ou le devis s'élève à 84 852.00€ TTC
- L'entreprise MUSCI SAS ou le devis s'élève à 71 329.20€ TTC.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de délibérer sur le choix de l'entreprise.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
D'approuver le choix de l'entreprise MUSCI SAS pour le montant de 71 329.20€ TTC.

**ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES INITIE PAR LE SYNDICAT
ELECTRIQUE INTERCOMMUNAL DU PAYS CHARTRAIN
POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL ET/OU D'ELECTRICITE ET DE SERVICES EN
MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE**

Le Conseil Municipal

Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'acte constitutif en annexe,

Considérant que la commune de Billancelles a des besoins en matières de :

Fourniture et acheminement d'électricité, et de service associés en matière d'efficacité

Energétique,

Considérant que le Syndicat Electrique Intercommunal du Pays Chartrain a constitué un Groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont il en est le coordonnateur,

Considérant que la Commune de Billancelles, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce Groupement de commandes,

Etant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer sa participation à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- **Décide** de l'adhésion de la commune de Billancelles au Groupement de commandes précité pour :

Fourniture et acheminement d'électricité, et de services associés en matière d'efficacité énergétique,

Approuve l'acte constitutif du Groupement de commandes joint en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de l'acte constitutif par Monsieur le Maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération,

Prend acte que le Syndicat Electrique Intercommunal du Pays Chartrain est le coordonnateur dudit Groupement d'achat,

Autorise le coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Billancelles, et ce sans distinction de procédures,

Autorise Monsieur le Maire à valider la liste des sites de consommation engagés pour les marchés ultérieurs passés dans le cadre du Groupement,

Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de fourniture d'énergie avec les prestataires retenus par le Groupement de commandes,

S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le Groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,

Habilite le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergie, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de Billancelles

**Délibération pour faire partie de l'intercommunalité pour effectuer le P.E.D.T
Pour le temps d'accueil périscolaire**

Monsieur Jean-Marc BONNET, Maire, informe le Conseil Municipal qu'à partir de la rentrée de septembre 2015, il faudra obligatoirement établir un P.E.D.T (plan éducatif territorial) pour le temps d'accueil périscolaire. Lors de la réunion de la Communauté Commune du Pays Courvillois, il a été proposé d'établir un projet en inter-communauté. Monsieur Jean-Marc BONNET demande au Conseil Municipal de prendre la décision de participer à ce projet et de lui donner la permission de signer ce dernier lorsqu'il sera établi.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité
Décide d'adhérer au P.E.D.T de la Communauté de Communes du Pays Courvillois pour la rentrée scolaire de
septembre 2015 et autorise Monsieur Jean-Marc BONNET à signer ce dernier.**

Divers

Monsieur Jean-Marc BONNET présente au Conseil Municipal la feuille d'information communale qui va être distribuée dans les boîtes aux lettres des administrés de la Commune de Billancelles pour faire rappeler quelques règles de civilités.

La séance est close à 00 h 15.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire

